

Grenoble, le 20 mars 2014

L'Inspectrice d'académie  
Directrice académique  
des services de l'Éducation nationale de l'Isère

à

Mesdames et Messieurs  
les directeurs et directrices d'écoles

Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale

**Objet :** admission en sections internationales :  
allemand – anglais - arabe – espagnol - italien - portugais

**Réf. :** ■ Décret n° 2006-1193 du 29.09.2006  
■ Arrêté du 11 mai 1981  
■ Code de l'éducation art. D421-131 à D421-143

Division  
des Élèves  
(D.E.L.)

Réf N°241/JC/AMP/2013-2014

Affaire suivie par :

Élisabeth LATAPIE  
IEN Préélémentaire

Nicolas PICOD  
Conseiller Pédagogique  
Langues vivantes

Josiane CONGIO  
Chef de la Division des élèves  
Téléphone  
04 76 74 79 48  
Télécopie  
04 76 74 78 20

Mél :  
ce.38i-del-dir@ac-grenoble.fr

Adresse postale  
Cité administrative  
Rue Joseph Chanrion  
38032 Grenoble Cedex 1

Ouverture au public :  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h

## ADMISSION EN SECTIONS INTERNATIONALES A L'ECOLE ELEMENTAIRE

### I – Sections internationales : langues et écoles concernées

#### **ALLEMAND**

école de la Houille Blanche – 7 rue de la Houille Blanche  
Grenoble - ☎ : 04 76 96 51 75

Permanences téléphoniques de la directrice : L. Ma. J. V. de 9 H à 11 H 30 et de 14 H à 17 H  
Me. de 9 H à 11 H 30  
et rencontres sur rendez vous  
[Ce.0382911h@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.0382911h@ac-grenoble.fr)

#### **ANGLAIS**

école de la Houille Blanche – 7 rue de la Houille Blanche  
Grenoble - ☎ : 04 76 96 51 75

Permanences téléphoniques de la directrice : L. Ma. J. V. de 9 H à 11 H 30 et de 14 H à 17 H  
Me. de 9 H à 11 H 30  
et rencontres sur rendez vous  
[Ce.0382911h@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.0382911h@ac-grenoble.fr)

#### **ARABE**

école Menon – 9 rue Hébert  
Grenoble - ☎ : 04 76 42 70 69

Permanences téléphoniques de la directrice : L. Ma. J. V. de 10 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 45 à 16 H  
Me. de 10h30 à 11h30  
et rencontres sur rendez-vous  
[Ce.0380578x@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.0380578x@ac-grenoble.fr)

#### **ESPAGNOL**

école Bizanet – 51/53 avenue Maréchal Randon  
Grenoble - ☎ : 04 76 42 00 66

Permanences téléphoniques du directeur : L. Ma. J. V. de 8 H 30 à 11 H 30 – 13 H 30 à 17 H 30  
Me. de 8 H 30 à 11 H 30  
et rencontres sur rendez-vous  
[Ce.0382286d@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.0382286d@ac-grenoble.fr)

#### **ITALIEN**

école Jean-Jaurès – 9 cours Jean-Jaurès  
Grenoble - ☎ : 04 76 46 41 80

Permanences téléphoniques du directeur : L. Ma. Me. J. V. de 9 H à 11 H - L. Ma. J. V. 14 H à 17 H  
et rencontres sur rendez-vous  
[Ce.0382801n@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.0382801n@ac-grenoble.fr)

## **PORTUGAIS**

école Anthoard – 3 rue Anthoard  
Grenoble - ☎ : 04 76 96 69 34  
Permanences téléphoniques du directeur : L. Ma. J. V. de 16 H à 17 H - Me. de 8 H 30 à 11 H 30  
et rencontres sur rendez-vous  
[Ce.0382925y@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.0382925y@ac-grenoble.fr)

### **II – Modalités d'admission**

Les candidatures doivent être adressées au directeur de l'école concernée, suivant la langue demandée

**AVANT LE 16 AVRIL 2014**  
(le cachet de la poste faisant foi).

#### **Les parents doivent transmettre :**

- une lettre indiquant :
  - les nom et prénoms de l'enfant
  - sa date de naissance
  - le nom et l'adresse du responsable légal de l'enfant à qui les courriers relatifs à l'admission seront adressés
  - le numéro de téléphone personnel et professionnel
  - le nom et l'adresse de l'école fréquentée
  - le niveau de la classe fréquenté
  - une adresse électronique est souhaitée
- 3 enveloppes timbrées, libellées à l'adresse de la famille.
- toutes pièces permettant d'apprécier l'aptitude de l'élève à suivre les enseignements spécifiques de cette section (attestation de séjour à l'étranger, mention d'un apprentissage précoce de la langue étrangère à l'école maternelle par exemple).

La liste des candidatures sera arrêtée et transmise à la DASEN par les directeurs d'écoles pour le :

24 avril 2014

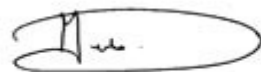
Les élèves seront convoqués entre le :

4 ou le 5 juin 2014

pour une épreuve orale destinée à apprécier leur niveau de connaissance de la langue étrangère considérée pour les élèves français et de la langue maternelle et du français pour les élèves étrangers.

Les convocations adressées aux familles indiqueront la date et l'heure de passage des épreuves. Les parents seront informés par courrier, avant la fin de l'année scolaire, de la suite donnée à la candidature de leur enfant.

Je vous remercie de porter ces informations à la connaissance des familles.



Monique LESKO

NB :

Pour les familles arrivant de l'étranger dans le courant de l'année scolaire, deux autres sessions sont organisées (une 2<sup>ème</sup> session aura lieu le 5 septembre 2014 et une 3<sup>ème</sup> session aura lieu le 6 janvier 2015).

Les critères et les conditions d'admission sont identiques pour les 3 sessions.